MAIRIE DE DJOUGOU
DEPARTEMENT DE LA DONGA
REPUBLIQUE DU BENIN

BP : 30 DJOUGOU
TEL : +229 51976757
contact.djougou@mairie.bj

# MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

# DOSSIER DE PRESELECTION

**Émis le :** ..02../12../2024

**Pour les prestations de** RECRUTEMENT DE CABINETS POUR LES ÉTUDES, LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES TRAVAUX DES SOUS-PROJETS COMMUNAUX DU PROJET COSO

**Avis à manifestation d'intérêt N°.** ***PI_DST_98186***

**Source de financement : FADeC COSO**

**Gestion :** *2024*

BON A LANCER

**Imputation budgétaire : 2191**

*NOVEMBRE 2024*

## Table des matières

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI).....
II. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET .....

BON A LANCER

# I.AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

**Projet : Amélioration de l'accès équitable des populations aux services sociaux de base de qualité et à l'emploi**

**Objet : RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LES ETUDES, LA SURVEILLANCE ET LE CONTROLE DES TRAVAUX DES SOUS-PROJETS COMMUNAUX DU PROJET COSO**

BON A LANCER

**Référence du marché PI_DST_98186**

**Avis N°** 62/028-024/SE/CD/PRMP/DST/SP-PRMP.

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de la Commune de Djougou publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 11 octobre 2024
2. la Commune de Djougou a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds de FADeC COSO afin de financer l'amélioration de l'accès équitable des populations aux services sociaux de base de qualité et à l'emploi, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles pour le recrutement d'un cabinet pour les études, la surveillance et le contrôle des travaux des sous-projets communaux du projet COSO, référencé au SIGMAP sous le n°PI_DST_98186.
3. Les prestations comprennent :
   - ✓ les études techniques (pour APS, APD et DAO), environnementales et sociales.
   - ✓ la surveillance et le contrôle des travaux.

Ces prestations sont en un lot unique.

4. Le délai de réalisation de la mission est de onze (11) mois répartis comme suit :
   - ✓ **Phase études :** trois (03) mois non-compris les délais de validation des livrables ;
   - ✓ **Phase contrôle et surveillance des travaux :** huit (08) mois.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec

le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 60 pages.

**NB : Les intercalaires et la page de garde n'y sont pas inclus. En cas du dépassement de ce nombre réglementaire de pages, les pages supplémentaires ne seront pas prises en compte dans l'analyse des dossiers de manifestation.**

Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

***NB*** **: Les dispositions de l'article 102 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des Marchés Publics en République du Bénin, s'appliquent. Lorsqu'au moins une entité du groupement répond à un critère d'évaluation, cela équivaut pour toutes ses entités, sauf pour la note de présentation et l'organigramme qui doivent être établis spécifiquement pour le groupement (*et non séparément pour chacune de ses entités*). Dans ce cas, le groupement devra être SOLIDAIRE (*et non un groupement solidaire et conjoint encore moins un groupement conjoint*), justifié par l'accord de groupement sous peine de rejet du dossier de manifestation d'intérêt**

BON A LANCE

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.

7. Une liste des candidats (au moins cinq (05) et au plus huit (08) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte : **Non applicable**.

8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : **Non applicable**.

***NB*** ***: L'évaluation sera conduite suivant la méthode de Sélection Fondée sur les qualifications du Consultant (SFqC). Ainsi, à l'issue de l'évaluation des dossiers de manifestations d'intérêt, le candidat qui présente le meilleur niveau de qualification et d'expérience en rapport avec la mission, est retenu et invité à soumettre ses propositions technique et financière, aux fins de négociations. En***

***cas d'échec des négociations avec lui, le candidat classé 2ème sur la liste est consulté, puis ainsi de suite jusqu'à l'attribution provisoire du marché.***

**9.** Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte : **Non applicable**.

BON A LANCER

***NB*** : ***Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) plis sont reçus pour un lot, l'autorité contractante informe le ou les soumissionnaires et ouvre un nouveau délai de dix jours (10) ouvrables pour la prorogation puis en assure la publication. A l'issue de ce nouveau délai, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation procède aux opérations d'ouverture, quel que soit le nombre de plis reçus conformément à l'article 70 alinéa 6 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin***.

**10.** La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

| **Critères d'évaluation** | **Note pour le critère** | **Sous-critères d'évaluation et note** | **Moyens de Preuve à fournir par le candidat** |
|---|---|---|---|
| 1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations (*études, contrôle, génie civil ou BTP*) ***(pour toute catégorie de cabinets/firmes)*** | [10] | ❖ Absence de relation entre le domaine des prestations et les activités du RCCM ou des statuts = 00 points (***cette note 00 point est éliminatoire dès cette étape***);<br>❖ Existence de relation entre le domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points | Copie légalisée du RCCM et/ou des Statuts<br>***NB : Lorsque la reproduction du RCCM est interdite au pied de son extrait et qu'il porte le code QR, sa copie simple est acceptée.*** |
| 2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme au cours des cinq (05) dernières années (2023, *2022, 2021, 2020, 2019*) et de l'année en cours jusqu'à la veille du dépôt des candidatures :<br>✓ ***Pour les anciens cabinets/firmes :*** avoir exécuté au moins cinq (05) marchés;<br>✓ ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence :*** Les expériences générales du personnel ci-après sont pris en compte : | [25] | ✓ ***Pour les anciens cabinets/firmes***<br>❖ 0 marché = **0 point**<br>❖ 1 marché = 5**points**<br>❖ 2 marchés =10 **points**<br>❖ 3 marchés =15**points**<br>❖ 4 marchés 20pts<br>❖ 5 marchés 25 pts<br>✓ ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence***<br>❖ Présence du diplôme requis = 10 **points**<br>❖ **Présence des années** d'expériences requises = (2 | • ***Pour les anciens cabinets/firmes***<br>Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou copies légalisées des procès-verbaux de réception provisoire ou définitive sans réserve ou des procès-verbaux de validation des rapports définitifs d'études sans réserve.<br>• ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence :*** |

| | | | |
|---|---|---|---|
| ○ les expériences générales du chef de mission (BAC+5 en génie civil) sont prises en compte en tenant compte des sept (07) années d'expérience générale depuis l'année d'obtention du diplôme requis dans le domaine. | | point/année d'expérience x 7) = **14 points**<br>❖ Surlignage de la spécialité sur le diplôme = **0,5 points**<br>❖ Surlignage de l'année d'obtention du diplôme = **0,5 points** | Copies légalisées du diplôme requis + surlignage de la spécialité + surlignage de l'année d'obtention. |
| 3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2023, *2022, 2021, 2020, 2019,*) comptées jusqu'à la veille du dépôt des candidatures<br>✓ **Pour les anciens cabinets/firmes** : avoir exécuté au moins trois (03) marchés similaires.<br>✓ **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence ;** les expériences similaires ci-après sont prises en compte :<br>05 expériences similaires sont requises pour le chef de mission dont 4 au moins en tant que chef de mission pour les études, surveillance et contrôle similaires.<br>***NB** : La similarité ou la similitude porte sur la réalisation des études, la surveillance et le contrôle des travaux de construction* **d'ouvrages de franchissement, des radiés subversifs et des caniveaux** *(pour toute catégorie de cabinets sauf pour le sociologue chez les cabinets naissants).* | [50] | ✓ ***Pour les anciens cabinets/firmes***<br>❖ 0 marché similaire = **0 point**<br>❖ 1 marché similaire = **15 points**<br>❖ 2 marchés similaires = **30 points**<br>❖ 3 marchés similaires = **50 points**<br><br>✓ ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence***<br>❖ 0 marché similaire = **0 point**<br>❖ 5 marchés similaires = (10 x 5) = **50 points** | ✓ ***Pour les anciens cabinets/firmes***<br>Liste des expériences similaires signée et cachetée + Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution + copie simples des pages de garde et de signature des contrats correspondants.<br><br>**Ou bien**<br>Liste des expériences similaires signée et cachetée + Copies légalisées des procès-verbaux de réception provisoire ou définitive sans réserve ou des procès-verbaux de validation des rapports définitifs sans réserve + copie simples des pages de garde et de signature des contrats correspondants.<br><br>✓ ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence :***<br>Liste des expériences similaires signée et cachetée + Copies légalisées des attestations ou certificats de travail ou attestations ou certificats de service fait mentionnant aussi les objets des marchés similaires avec leurs références et dates de signature.<br><br>**Ou bien**<br><br>Liste des expériences similaires signée et cachetée + Copies légalisées des attestations ou certificats de travail ou attestations ou certificats de service fait + copies simples des contrats correspondants (*page de garde + celles de signature*) |

BON A LANCER

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | ***NB : En cas de doute, des compléments d'informations seront demandés aux soumissionnaires.*** |
| 4.Organisation technique et managériale du cabinet/firme<br><br>*(pour toute catégorie d'entreprises)* | [05] | ❖ Absence de note de présentation du Cabinet en lien avec l'organigramme ou absence de son organigramme ou présence de note de présentation + organigramme dépassant deux pages = **0 point**<br>❖ Présence de note de présentation du Cabinet + son organigramme ***(les 2 pièces sont sur 2 pages au plus)*** = **2,5 points**<br>❖ Incohérence entre note de présentation du Cabinet et son organigramme = **0 point**<br>❖ Cohérence entre note de présentation du Cabinet et son organigramme = **2,5 points**<br><br>BON A LANCER | Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme + accord de groupement conformément au point 5 de l'AMI en cas de participation d'un groupement.<br>***NB :***<br>❖ ***La note de présentation et l'organigramme devront être signées sous peine*** *de donner lieu à une note zéro pour l'ensemble de ce critère n°4.*<br>❖ *La note de présentation* ***doit comporter un engagement du cabinet à travailler au-delà des heures réglementaires de travail en vue de l'atteinte des objectifs du projet.*** *Toute note de présentation qui ne tient pas compte de ça donnera lieu à une note zéro pour l'ensemble de ce critère n°4.* |
| 5.Liste du personnel professionnel à affecter à la mission (***pour toute catégorie de cabinets/firmes***) :<br><br>❖ **01 Chef de mission :** BAC+5 au moins en génie civil ou en BTP ou un diplôme équivalent ;<br>❖ **01 assistant du Chef de Mission : BAC+5** en marchés publics ou un diplôme équivalent ;<br>❖ **01 ingénieur hydraulicien ou 01 hydrologue** (BAC +4 au moins) en génie civil, option hydraulique ou BAC+5 en hydrologie ou un diplôme équivalent ;<br>❖ **01 ingénieur Géomètre-Topographe** (BAC+4) au moins en topographie ou diplôme équivalent ;<br>❖ **01 ingénieur géotechnicien (BAC +4)** en géotechnique ou un diplôme équivalent ;<br>❖ **01 environnementaliste** (BAC+4) en environnement, sciences naturelles ou un diplôme | [10] | **Présence des informations requises (1 x 10)** = 10 points ; | Liste du personnel et copie simple du diplôme de chaque membre du personnel<br>***NB :***<br>❖ *La liste du personnel devra être signée sous peine de son rejet;*<br>❖ *Il est interdit sous peine de sa non-prise en compte chez les soumissionnaires concernés, qu'un membre du personnel d'un soumissionnaire appartienne au personnel d'un autre soumissionnaire. Mais en cas de complément d'informations, ce personnel est pris en compte chez le soumissionnaire qui répond favorablement et de manière satisfaisante.*<br><br>*Le diplôme de chaque* |

| | | | |
|---|---|---|---|
| équivalent<br>❖ **01 Sociologue** (BAC+4) en sociologie ou un diplôme équivalent ;<br>❖ **03 contrôleurs permanents :** BAC+3 au moins en génie civil ou en BTP ou diplôme équivalent | | | *membre du personnel doit être conforme à la liste du personnel. Son non-respect entraine la note zéro pour le personnel concerné.* |
| TOTAL | [100] points | | |

***NB : Les diplômes obtenus à l'étranger doivent être accompagnés de leurs équivalences établies au Bénin.***

Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués ci-dessus, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des dossiers.

BON A LANCER

La note minimale requise pour être présélectionné est *75 points* et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à un (01) et supérieur à un (01).

**En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.**

***NB : Toutefois, ceux ayant obtenu la note minimale requise seront maintenue sur une liste d'attente jusqu'à l'attribution définitive du marché.***

**11.** Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne responsable des marchés publics de la Commune de Djougou ; E-mail : prmp2djougou@gmail.com et prendre connaissance des documents de présélection au **Secrétariat Permanent des Marchés Publics sis à l'hôtel de ville de ladite Commune** à l'adresse mentionnée ci-après : **bâtiment F, bureau F9, de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes.**

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser, le cas échéant, le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate.

***NB : La lettre de manifestation d'Intérêt de chaque soumissionnaire ou candidat doit être adressée à la Personne Responsable des Marchés Publics de la Commune de Djougou sous peine de rejet du dossier de manifestation d'intérêt pour irrecevabilité lors des travaux d'analyse.***

**12.** Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 02 / 12 / 2024. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au **Secrétariat Permanent des Marchés Publics sis à l'hôtel de ville de ladite Commune, bâtiment F, bureau F9 ; Cell : 58 77 36 44 (pour le SPMP), 55 27 79 06 (pour la**

**PRMP).** Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

***NB** : Le défaut du retrait de l'AMI par un soumissionnaire entraine le rejet de son dossier de manifestation d'intérêt.*

BON A LANCER

**13.** Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée (*de l'original*) sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : **Secrétariat Permanent des Marchés Publics sis à l'hôtel de ville de la Commune de Djougou, bâtiment F, bureau F9** au plus tard le 13/12/ 2024 **à 09 heures 00 minute (heure locale). Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêts (*version physique et électronique)* seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Mairie de Djougou, bâtiment E, Rez-De-Chausée, Salle de Conférence n°2** le 13/12/2024 à 09 heures 30 minutes (*heure locale*).

**14.** Les manifestations d'intérêt doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet **: Non applicable.**

**15.** Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus (trois (03) jours) pour présenter un recours devant l'Autorité de

BON A LANCER

régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

**Djougou, le 02/12/2024**
**La Personne Responsable des Marchés Publics de la Commune de Djougou,**

COMMUNE DE DJOUGOU
PRMP
MDGL - DEP / DONGA

**Hotonou F. ADJIGUI**